

RÉSUMÉ DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

INCLUSES DANS L'ADHÉSION OXYGÈNE PSA

Garantie Responsabilité Civile

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les adhérents en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans l'exercice des activités de l'association.

Garantie Individuelle Accident

Les adhérents de l'association bénéficient des garanties suivantes en cas d'accidents corporels survenant à l'occasion des activités déclarées :

GARANTIES	MONTANTS
Capital décès	50.000 €
Infirmité Permanente Partielle (totale ou partielle)	65.000 € (selon barème accident du travail)
Indemnités journalières réservées aux salariés PSA	31 €/jour avec franchise de 45 jours
Frais médicaux	3.500 €
Frais de recherche	1.000 € par sinistre

Période de couverture : l'ensemble des garanties proposées sur la base de validité de l'adhésion, c'est-à-dire de la date de votre adhésion à Oxygène PSA jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Garantie Assistance

Pour votre tranquillité lors de vos déplacements organisés dans le cadre d'Oxygène PSA, une garantie d'assistance proposant les prestations suivantes est incluse :

Assistance/Rapatriement (frais réels)

- ✓ Envoi d'un médecin sur place
- ✓ Rapatriement médical
- ✓ Retour des autres bénéficiaires en cas de rapatriement de l'un des leurs
- ✓ Retour des enfants de moins de 15 ans
- ✓ Rapatriement du corps en cas de décès
- ✓ Prolongement de séjour suite à accident ou maladie
- ✓ Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 6 jours
- ✓ Retour anticipé en cas de décès ou hospitalisation d'un proche
- ✓ Chauffeur de remplacement
- ✓ Envoi de médicaments à l'étranger
- ✓ Informations et conseils médicaux
- ✓ Transmissions de messages urgents
- ✓ Assistance Voyage

Assistance juridique à l'étranger

- ✓ Avance de caution pénale (15.250 € par événement)
- ✓ Frais d'avocat (3.050 € max. par événement)

Assurances

- ✓ Frais de recherche et de secours (1.800 € par personne et par événement)
- ✓ Remboursement des frais médicaux à concurrence de 15.250 € (pour les USA, Canada, Japon et l'Australie le plafond est porté à 152.500 €)
- ✓ Assurances bagages (750 € par bénéficiaire et par voyage)

Vos contacts

HEUZÉ ASSURANCES

2 rue de la Goutais
35136 Saint-Jacques de la Lande
Tél. : 02 99 83 07 07 / Fax : 02 99 93 07 00

Assistance 24h/24 et 7 jours/7

Pour plus de détail, la notice d'information est disponible auprès d'Oxygène PSA.

Ce document est non contractuel. Seule la notice d'informations constitue un document contractuel.

Garanties souscrites auprès de :

L'EQUITE ASSURANCES : société anonyme au capital de 18 469 320 € - RCS Paris B 572 084 697 000 59
Siège Social : 7 Boulevard Haussman - 75 442 PARIS CEDEX 09. Entreprise régie par le Code des Assurances

AXA ASSISTANCE France IARD : société anonyme au capital de 26.840.000 € - 311 338 339 R.C.S Nanterre
Siège social : 12 bis, rue des Frères Voisins 92130 Issy les Moulineaux